

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE MESSONDO

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CENTRE REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

MESSONDO COUNCIL

GENERAL SECRETARY

**DÉCISION N°02.15/D/R-CE/D-NK/C-MESSONDO/SG/2024
Du 15 AVRIL 2024**

Portant attribution définitive de l'Appel d'offres National Ouvert N°02/AONO/C-MESSONDO/CIPM/2024 DU 26 FEVRIER 2024 POUR LA CONSTRUCTION DES FORAGES EQUIPES DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MESSONDO, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE URGENCE.

Maître d'ouvrage : Maire de la Commune de Messondo.

Financement : BIP 2024.

Le Maire de la Commune de Messondo (Autorité Contractante).

Vu la constitution ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation

Du gouvernement.

Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du gouvernement ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines

Disposition du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création,

Organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des marchés

Publics ;

Vu La circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au

Contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la loi N°024/2019 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant *loi de finances* de la république du Cameroun pour l'exercice 2024 ;

Considérant le dossier de l'appel d'offres national ouvert N°02/AONO/C-MESSONDO/CIPM/2024 DU 26 FEVRIER 2024 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 5 avril 2024 portant examen et proposition d'attribution de la CIPM/MDO ;
Considérant la proposition d'attribution de la commission interne de passation de Marché de la commune de MESSONDO du 5 avril 2024 ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{ER} : L'Appel d'Offres National Ouvert susvisé est attribué aux soumissionnaires ci-après.

DAO	LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC FCFA	DELAI D'EXECUTION
N°_02_	1	Ets NYANGO SARLU Tel : 695 25 92 96	42 482 813	04 Mois
	2	Ets NYANGO SARLU Tel : 695 25 92 96	8 496 563	04 Mois

ARTICLE 2 : Les soumissionnaires non retenus sont invités à passer retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours à Mairie de MESSONDO. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites.

ARTICLE 3 : Cette décision tient lieu de main levée de la caution de soumission pour lesdits soumissionnaires.

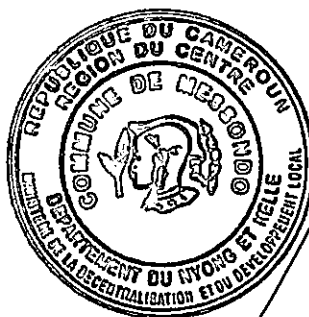
ARTICLE 4 : la présente décision est enregistrée et publiée partout où besoin se fera.

AMPLIATIONS :

- MINMAP/NK
- DDMAP
- ARMP
- PREFET/NK
- Président CIPM/MDO
- Intéressé

Fait à Messondo, le 15 avril 2024.

Le Maire de la Commune de Messondo
(Autorité Contractante)



Connye Connye Omani
Maire de la Commune
de MESSONDO